



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IA IPR SVT

Affaire suivie par :
Secrétariat des IA-IPR
Tél : 04 72 80 60 09
Mél : iprsvt@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Inspection du Second Degré
Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

Lyon, le 19 septembre 2022

L'inspection pédagogique régionale
de sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et messieurs les professeurs de sciences
de la vie et de la Terre
S/C de Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2022

Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

Cette rentrée s'annonce plus sereine, avec un protocole sanitaire au niveau socle (<https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2022-2023-protocole-sanitaire-342184>). Nous espérons que les vacances ont été reposantes, afin de démarrer cette année scolaire avec énergie et enthousiasme. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux enseignants affectés dans notre académie et nous félicitons les lauréats des concours 2022. Nous profitons aussi de ce courrier pour remercier tous les enseignants que nous avons sollicités pour la continuité du service, les accompagnements de stagiaires et les différentes actions menées en SVT. Nous remercions particulièrement M. Fabrice Desmaris qui a fait fonction à nos côtés au cours de l'année 2021-22 et qui a repris ses fonctions d'enseignant.

L'inspection pédagogique régionale de SVT est constituée de trois inspectrices, mesdames Agnès GIZARD-CARLIN, Myriam VIAL et Armelle VIALAR.

Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans votre établissement et dans vos projets professionnels. Vous pouvez nous contacter collectivement par le biais de l'adresse générique de messagerie iprsvt@ac-lyon.fr ou individuellement par nos messageries professionnelles. Quant à nous, nous communiquons **par vos adresses électroniques professionnelles sécurisées**.

Merci de veiller à ce que tous les enseignants de SVT de l'établissement prennent connaissance de ces informations et tout particulièrement les professeurs nommés en cours d'année ou débutants dans la fonction.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne année scolaire 2022-23.

Les inspectrices pédagogiques régionales,
Agnès GIZARD-CARLIN Myriam VIAL Armelle VIALAR

ACTUALITÉS DE LA RENTRÉE

1. Axes du travail académique

L'annexe 1 présente les points clés de la [circulaire ministérielle de rentrée](#) dont l'objectif est de souligner les axes de travail de l'année scolaire.

Dans la continuité de la circulaire ministérielle, nous souhaitons porter l'accent sur trois points cette année :

- **les continuités école/collège, collège/lycée et Bac-3/Bac+ 3** : avec une attention particulière pour le cycle 3;
- **le travail personnel de l'élève** avec le dispositif Devoirs faits (collège) : en appui sur les résultats des évaluations nationales, il débutera le 12 septembre afin d'accompagner le travail personnel de l'élève et l'accompagnement personnalisé (lycée) : en appui des tests nationaux de positionnement;
- **l'évaluation des élèves** en lycée avec une réflexion collective sur les pratiques au sein de la discipline et de l'établissement afin de faire évoluer le projet d'évaluation et construire une équité entre élèves.

2. Les actualités de la discipline

Elles sont régulièrement communiquées :

- sur le serveur académique SVT au fil de l'eau : <https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/>.
- par une lettre d'information qui vous parvient régulièrement dans votre boîte professionnelle.
- par la liste de diffusion des professeurs de SVT de l'académie pour les informations institutionnelles.

Pour nous permettre de disposer d'une base de données actualisées des coordonnateurs ou des correspondants de discipline, nous vous demandons de renseigner le formulaire en ligne au plus tard pour fin septembre 2022 :

<https://framaforms.org/coordonnateurs-ou-correspondants-detablissement-svt-1662906420>

Afin de créer une liste de diffusion pour les personnels de laboratoire, nous leur demandons de remplir ce formulaire, nous leur demandons d'utiliser uniquement l'adresse académique, merci de leur transmettre : <https://framaforms.org/liste-de-diffusion-bap-a-1648796488>

a. Actualités récentes :

- Modifications du programme d'enseignement scientifique de la classe de première générale. Place des mathématiques :
 - [Place des mathématiques dans les parcours de formation des élèves de cycle terminal et pour le baccalauréat](#)
 - [Place des mathématiques dans les enseignements de première générale et leur évaluation pour le baccalauréat - année scolaire 2022-2023](#)
 - [Programme de mathématiques intégré à l'enseignement scientifique en classe de première générale](#)

Nous attendons un texte au Bulletin Officiel pour la place du baccalauréat.

b. Les examens de la session 2022

Nous vous rappelons que les activités liées aux examens sont une **obligation statutaire**. Vous pouvez être convoqué aux travaux de la session d'examen, à tout moment pendant la durée de celle-ci.

Ces quelques statistiques ont pour objectifs de servir de base pour une **réflexion en équipe sur l'évaluation des élèves** et donc sur leur formation aux compétences attendues pour la suite de leur étude et pour les examens.

Les épreuves écrites du DNB :

Moyenne SVT : 14,22 sur 25, soit 11,38/20.

L'ensemble des correcteurs accompagnés des coordonnateurs a su accomplir sa mission, tout en assurant une harmonisation des résultats au fil des corrections. Qu'ils soient remerciés pour leur sérieux et leur patience.

Nous invitons les coordonnateurs qui ne souhaiteraient pas poursuivre leur mission en 2023 à nous le communiquer le plus rapidement possible au cours de ce premier trimestre.

Les épreuves au baccalauréat :

- **Épreuves de spécialité SVT** : 4748 candidats (4708 en ECE)

	Sujet 1	Sujet 2	Moyenne de l'écrit	ECE	Moyenne /20
LYON	8.20	8.13	8.17	3.84	12.01

Les correcteurs, que nous remercions, ont apprécié la modification de la grille générique des barèmes avec une prise en compte tout d'abord de la logique de la construction avant la complétude du sujet pour l'exercice 1 ainsi qu'un nombre d'arguments raisonnables mais non systématiques.

Globalement, pour l'ECE, les étapes 1 (élaboration de stratégie) et 2 restent les plus réussies. L'étape de communication est celle qui présente le plus de difficulté avec la conclusion qui n'est pas toujours aboutie dans le temps imparti.

- **L'enseignement scientifique** : 18 686 candidats

La moyenne du contrôle continu (public / privé) 2022 : 13,57/20

Chaque lycée s'est doté l'an dernier d'un **projet d'évaluation**. Nous avons apprécié le lire et en discuter avec vous au cours des entretiens suivant les inspections ou à l'occasion des réunions d'équipe. Chaque projet est le fruit d'un travail de concertation au sein d'une équipe disciplinaire, voire interdisciplinaire, mais aussi entre tous les enseignants d'un lycée. Il doit être revu chaque année de manière à évoluer avec les objectifs des équipes et les profils d'élèves accueillis. Destiné à éclairer les modalités du contrôle continu, il est là pour rassurer les élèves et les parents d'élèves quant au calcul de leurs moyennes.

L'étude de ces documents a montré que les aspects réglementaires étaient abordés avec précision, par contre le projet pédagogique qui sous-tend l'évaluation au fil du temps reste plus flou ou implicite. Un effort doit être consenti pour rendre plus transparente l'évaluation pratiquée. Nous sommes à la disposition des équipes pour reprendre et préciser le volet disciplinaire de chaque projet.

3. Les ECE 2023

En réponse aux remarques des professeurs qui ont accepté de tester quelques sujets en fin d'année et aux remontées faites à l'IGESR sur l'évolution des sujets pour 2023, un **nouveau vademécum** permettant de préciser certains points va paraître sous peu. Nous organiserons des échanges en visioconférence pour ceux qui le souhaitent dans les semaines qui suivront sa parution. Un lien d'inscription sera envoyé dans vos boîtes professionnelles.

Comme la banque de sujets sera renouvelée, les nouveaux sujets élaborés par le groupe national seront testés par l'ensemble des académies. Nous souhaitons organiser ce cobayage pédagogique dans notre académie le **mercredi 12 octobre** après-midi dans cinq établissements volontaires. Un appel aux enseignants volontaires pour tester les sujets en conditions réelles sur l'un de ces lieux a été lancé. Nous comptons sur votre collaboration à cette construction collective qui vous permettra aussi de vous approprier les nouveautés 2023.

4. L'organisation en collège et lycée :

Les laboratoires :

Pour les questions sur la sécurité dans les laboratoires de collège et lycée en SVT, nous vous conseillons de consulter [les fiches de l'ONS](#).

Les missions des personnels de laboratoire dans les EPLE sont définies dans la [circulaire n° 2013-058 du 13-3-2013](#)

Le collège :

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons quelques recommandations concernant l'organisation des horaires pour les SVT.

Cycle	Enseignement	Horaires officiels hebdomadaires	Organisation indicative et commentaires
Cycle 3 (6ème)	Sciences et Technologie	4 h	La répartition des 4 heures doit se faire en veillant à ce que les SVT soient présentes en classe de sixième : <ul style="list-style-type: none">• soit en répartissant équitablement les 4 heures entre les trois disciplines ;• soit en mettant en œuvre un enseignement s'inspirant de l'expérimentation de l'EIST (Enseignement Intégré de Sciences et Technologie).
Cycle 4	SVT	1 h 30	La répartition par année est libre et doit se faire au sein du conseil pédagogique. L'horaire hebdomadaire est de 1,5 heure pour chacune des trois années mais cet horaire est modulable en fonction des projets d'établissement, en respectant un horaire total de 4,5 heures sur tout le cycle.

En lycée :

Dans le tableau ci-dessous, nous donnons quelques indications sur les volumes horaires raisonnables issus de la lecture des programmes d'enseignement et des définitions de l'évaluation au baccalauréat.

Niveau	Enseignement	Horaires officiels hebdomadaires	Organisation indicative et commentaires
2 nd e GT	SVT	1h30	Ces 1h30 sont destinés à la mise en œuvre de TP et d'une rapide synthèse des notions construites.
1 ^{ère} générale	Enseignement scientifique	2 h (dont projet 12 h / an)	TP à prévoir pour certaines séances et pour le projet expérimental, qui peuvent se dérouler de façon contiguë ou être réparti durant l'année.
	Spécialité SVT	4 h	dont 1 h 30 à 2 h pour TP
Terminale générale	Enseignement scientifique	2 h	TP à prévoir pour certaines séances
	Spécialité SVT	6 h	dont 2 h pour TP

5. Le PPCR

Le PPCR (parcours professionnels, carrières, rémunérations) est un dispositif appliqué à l'ensemble de la Fonction Publique, dont les personnels de l'Éducation nationale.

L'évaluation comprend un accompagnement tout au long du parcours professionnel et des **rendez-vous de carrière**, moments privilégiés d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (6ème et 8ème échelons), les agents peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon. Le troisième rendez-vous de carrière (9ème échelon) sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

L'évaluation se base sur le référentiel du professorat. La séance observée est le point de départ de l'échange au cours de l'entretien, mais elle doit être complétée par des éléments apportés par l'enseignant évalué afin d'illustrer ses différentes compétences. Compléter **le guide de référence** de l'entretien n'est certes pas obligatoire, mais comme il traite des thématiques abordées lors de l'échange avec l'IA-IPR, le remplir facilitera les échanges. Le professeur pourra, s'il le juge utile, compléter son propos par des documents ou des synthèses illustrant ses actions en lien avec les compétences évaluées. Si vous avez besoin d'aide pour préparer votre rendez-vous de carrière, nous pouvons répondre à vos interrogations et vous accompagner.

6. Les formations de l'année 2022-23

Cette année, la création de l'École Académique de Formation Continue (EAFC) fait évoluer la formation continue des enseignants.

Les formations ponctuelles du PAF disparaissent au profit de parcours de formation qui ont pour objectif, sur un temps long (six mois à trois ans), d'inscrire la formation continue dans un continuum d'enrichissement et d'échanges au sein d'un collectif correspondant au groupe participant au même parcours de formation.

Les parcours de formation débuteront lorsqu'un nombre minimum de personnes y sera inscrit. Il n'y a plus de date limite d'inscription. Les parcours de formation apparaîtront au fur et à mesure durant l'année, après leur finalisation.

Nous vous encourageons à consulter régulièrement le catalogue des parcours de formation sur le site de l'EAFC, afin de construire votre projet personnalisé de formations disciplinaires ou transversales. <https://www.ac-lyon.fr/eafc>

THÈMES :

- Prendre en compte le réel en SVT – De la classe à une ouverture sur notre environnement;
- Différentes démarches en sciences;
- Diversifier les approches et les pratiques en enseignement scientifique;
- Développement professionnel des contractuels de SVT;
- Développer les compétences de l'oral du collège au lycée en vue du grand oral;
- Varier les espaces d'enseignement pour diversifier ses pratiques et renforcer la socialisation.

D'autres parcours viendront enrichir cette première offre.

7. La culture scientifique en SVT

Le concours des olympiades académiques des géosciences (lycées)

La session 2022 a établi un nouveau record de participations : **759 élèves issus de 35 lycées**. La cérémonie nationale fin septembre nous révélera la médaille obtenue par la lauréate de notre académie. La cérémonie académique se tiendra avant les vacances de Toussaint, si la situation sanitaire nous le permet.

La session 2023 du concours devrait se tenir traditionnellement un jeudi matin, probablement fin mars.

Nous remercions chacun et chacune parmi les enseignants et les élèves, ainsi que les chefs d'établissement, pour leur engagement dans ce concours, témoins de la qualité des enseignements en sciences de la Terre. L'adhésion des élèves et l'accompagnement réalisé par les professeurs sont un véritable atout. La participation au concours promeut la culture scientifique. Elle permet également d'aborder des thèmes avec une vision systémique et/ou aussi éclaire des sujets d'actualité en montrant la place et le rôle des sciences dans le quotidien, ce qui contribue à une image positive des sciences et à la lutte contre les pseudosciences et infox. Enfin, les sujets sont l'occasion de découvrir des métiers liés aux géosciences, domaine qui est déficitaire en emplois en France.

Un concours international est également organisé et la France y participe chaque année en envoyant une délégation d'élèves (référence et cadre : olympiades internationales de géosciences : [IESO – Présentation – Sciences à l'École \[sciencesalecole.org\]](https://www.sciencesalecole.org/))

Madame Myriam Vial se tient à votre disposition pour tout renseignement, toute manifestation que vous organiseriez dans ce cadre au sein de votre lycée, ainsi que si vous souhaitez apporter votre concours à l'équipe académique mobilisée dans la préparation et le déroulé de ce concours.

Les olympiades de biologie [lycées]

En 2022, l'académie de Lyon a doublé le nombre de lycées et d'élèves participants. Le 9 avril dernier s'est déroulée la finale nationale des secondes olympiades françaises de biologie.

Nous vous invitons à présenter ces olympiades dès la rentrée à vos élèves de première et de terminale, les candidats soulignent l'intérêt de ce concours pour les préparer à l'épreuve du **grand oral**. De plus, cette année, la France enverra une délégation aux Émirats arabes unis pour les prochaines Olympiades internationales de biologie ou IBO en juillet 2023.

Vous trouverez toutes les informations pour les inscriptions sur le site : <https://svt.enseigne.ac-lyon.fr/spip/?olympiades-de-biologie-2023>

Madame Vialar sera votre interlocutrice sur ce dossier.

8. Accompagner les étudiants et les enseignants stagiaires

Compte tenu de la réforme de la formation initiale des personnels enseignants, une diversité de fonctionnaires stagiaires est accueillie dans les établissements en cette rentrée 2022, ainsi que des étudiants. Leur établissement d'affectation est leur lieu de formation principal, accompagnés par un enseignant tuteur.

Nous avons donc besoin d'identifier chaque année les tuteurs potentiels et nous vous encourageons donc à compléter [le formulaire en ligne](#) pour vous positionner sur le type de tutorat.

Nous assurons un suivi étroit des enseignants stagiaires, grâce à une relation régulière avec les tuteurs et le responsable du master MEEF.

Toute difficulté d'un enseignant stagiaire devra être signalée par le tuteur ou la tutrice, afin que les remédiations nécessaires puissent être mises en place et amener à la réussite. Un accompagnement individualisé en concertation avec le responsable du master MEEF, les tuteurs, le chef d'établissement et l'inspection pédagogique régionale sera une modalité possible de l'aide aux jeunes collègues en difficulté.

Nous ne saurions trop remercier ici celles et ceux d'entre vous qui acceptent de s'impliquer dans ces différentes formes d'accueil et de tutorat. Nous savons parfaitement quel enrichissement réciproque en découle, mais aussi le travail que cela représente.

Nous nous permettons de vous rappeler que la désignation des tuteurs relève de la compétence des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux en lien avec les chefs d'établissement.

9. Références des textes officiels

Textes généraux

- Éducation à la sexualité : voir [BO n°33 du 13 septembre 2018](#)
- Éducation au développement durable EDD 2030 : [BO n°31 du 29 août 2019](#)

Le collège

- Organisation des enseignements au collège [BO n°27 du 2 juillet 2015](#)
- [Socle commun de connaissances de compétences et de culture](#)
- Modifications des programmes du cycle de consolidation [cycle 3] et du cycle des approfondissements [cycle 4] [BO n° 31 du 30 juillet 2020](#)
- Devoir faits [vadémécum tome 2] : [page Eduscol](#)
- Modalité d'attribution du diplôme national du brevet [BO n°1 du 4 janvier 2018](#)

Le lycée

- Organisation et horaires [BO n°29 du 19 juillet 2018](#)
- Les enseignements de spécialité [BO n°32 du 6 septembre 2018](#)
- Les livrets scolaires
- Procédure d'orientation en fin de classe de seconde [BO n°35 du 27 septembre 2018](#)
- Les programmes
 - [Seconde SVT,](#)
 - [Seconde SNT,](#)
 - [Première Enseignement Scientifique,](#)
 - [Première Spécialité SVT.](#)
 - [Terminale Enseignement scientifique](#)
 - [Terminale spécialité SVT](#)
 - [CPGE BCPST](#)
- Évaluations au baccalauréat en 2020- 2021
- **BO spécial n°2 du 13 février 2020**
 - [Épreuve de spécialité SVT](#)
 - [Sujets zéro épreuve de spécialité terminale](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 1](#)
 - [Grille d'évaluation exercice 2](#)
 - [Grand oral](#)
- **Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022**

[BO n°30 du 29 juillet 2021](#)